

Cultivons l'art en milieu rural : vers des permanences artistiques de territoires

APPEL
À INITIATIVES
2026

DATE LIMITE
DE DÉPÔT D'UNE
NOTE D'INTENTION :
14 AVRIL 2026 À 23H59

Eléments de contexte

Le secteur artistique et culturel est particulièrement fragilisé par un contexte global d'incertitude et de contraction budgétaire. La place de l'art, sa valeur autant que son autonomie, sont remises en cause. Ceci affecte particulièrement les conditions de la création artistique, et plus largement les conditions de vie des artistes, qui cherchent et inventent de nouvelles modalités d'organisation et de rencontre.

Plus largement, la société dans son ensemble est en prise avec des mutations profondes, qui peuvent être source d'anxiété et altérer notre ouverture à l'autre et notre capacité d'empathie. A cela s'ajoute l'inflation des contenus de divertissement diffusés sur les écrans qui exacerbe le sentiment d'isolement et de fragmentation.

Perspectives générales

Dans ce contexte, la Fondation de France est soucieuse d'être aux côtés des artistes et du secteur culturel afin de permettre à l'art d'irriguer la société, d'être une source d'inspiration pour notre présent et notre avenir communs. Avec le lancement en 2025 du Collectif d'Action Culture & Création au niveau national :

- Elle développe une action de soutien direct aux équipes artistiques pour faciliter leurs conditions de travail, permettre la prise de risque, et ainsi contribuer à la diversité et à la vitalité de la création artistique ;
- Elle accompagne les initiatives artistiques qui font évoluer nos représentations du monde, qui nous invitent

à cultiver la compréhension réciproque, notre esprit critique, qui nous fédèrent et provoquent des occasions de célébrations collectives ;

- Elle soutient les initiatives artistiques qui expérimentent des scénarios désirables sur les transformations qui sont devant nous : nos relations avec le(s) vivant(s), nos rapports aux nouvelles technologies, nos modes d'existence, d'organisation sociale, etc.

Objectifs spécifiques de cet appel à initiatives

Dans le cadre du déploiement territorial du Collectif d'action Culture & Création, la Fondation de France Centre-Est souhaite renforcer son action à l'échelon local. En parallèle des initiatives d'envergure nationale ou internationale développées dans les principaux centres urbains de la région, d'autres artistes et acteurs culturels choisissent un environnement rural pour y ouvrir un espace de création et d'invention ancré et partagé. Croyant dans le potentiel fertile de telles démarches, la Fondation de France Centre-Est s'adresse par cet appel à initiatives **aux acteurs artistiques qui investissent des territoires ruraux** pour y déployer une **activité de création** qui s'inscrive dans la **durée** et soit pensée **en contact avec les habitants et le territoire** investi.

Créer dans un territoire rural implique en effet de composer avec de multiples tensions : s'ils peuvent se révéler propices à la liberté, à la prise de risque, à l'expérimentation, aux coopérations ou aux rencontres inattendues ; ils n'attirent pas la même attention des

acteurs philanthropiques et n'agrègent ni les mêmes ressources (outils de création, ateliers, accompagnements, entraide des pairs), ni les mêmes opportunités (commanditaires, lieux de diffusion, réseaux, échos médiatique et critique).

Par ailleurs, la tendance à l'évènementialisation ou la festivalisation de l'art conduit à une certaine contraction des temps de création et de diffusion, négligeant l'importance du temps long et de la régularité pour imaginer, créer, vivre et expérimenter l'art. En zone rurale, **cette offre est, de plus, particulièrement pensée dans une logique saisonnière, notamment l'été**, auquel succède l'hiver, réputé *saison morte*.

Cet appel à initiatives a été pensé pour alléger ces tensions, faciliter les conditions de création et le développement d'actions artistiques à l'année sur ces territoires. Concrètement, il vise à :

- **Ancrer ou densifier une présence artistique professionnelle au long cours dans les zones rurales, à la manière d'une permanence artistique. Il s'agit de soutenir le développement des capacités artistiques propres des territoires ruraux**, pour révéler la diversité de propositions exigeantes qui s'y déploient ou ont le potentiel de l'être avec des leviers adaptés ;
- **Penser la création comme un espace d'expérimentation et d'invention partagé qui vient nourrir, inspirer le quotidien**, les relations humaines et plus largement **notre rapport au lieu, au territoire où l'on vit, ensemble**. Il s'agit de multiplier les points de contact avec la création artistique dans nos vies, les expériences sensibles, les possibilités de rencontre.

Dans l'objectif de réduire les dynamiques de fragmentation et de polarisation, une attention particulière sera portée aux démarches artistiques qui revisitent des rituels fédérateurs, des fêtes, des temps de célébration et d'émerveillement collectifs.

Territoires concernés

Cet appel à initiatives cible des démarches localisées en milieu rural, **exclusivement dans les départements de la Loire, du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Côte d'Or, et de la Saône-et-Loire**.

Nous retiendrons les actions déployées à l'échelle de territoires classés en catégories 4, 5, 6 et 7 dans la classification 2025 de l'Insee.

Critères de sélection

Critères prioritaires

Les initiatives soutenues devront :

- **Développer les capacités artistiques propres d'un territoire rural, en y facilitant les conditions de création**. Elles devront être portées par des artistes ou des structures artistiques ayant développé **une relation réelle, documentée et sensible avec le territoire concerné** ;
- Déployer une **présence comme une permanence artistique et culturelle** : présenter les modalités d'ouverture et de rencontre (fréquence, calendrier, horaires, saisons), les temporalités, les usages des espaces et des lieux vécus/habités du territoire, etc.
- **Porter une ambition artistique** : expliciter le(s) projet(s) de création artistique prévu(s), et s'inscrire dans une recherche ou une exploration, une prise de risque, une expérimentation. Elles devront être portées par **un/des artistes, une équipe/une structure dont l'une des activités principales est l'accompagnement de projets artistiques** ;
- **Nouer un lien durable au territoire** : décrire la nature et la qualité des interactions avec les habitants, la pluralité des personnes concernées par l'action, l'attention portée aux dynamiques de coopération créées avec les différents acteurs du territoire (associations hors du champ artistique et culturel, élus, habitants, acteurs ressources...), les dynamiques de réseau et d'entraide éventuelles entre acteurs artistiques et culturels ;
- **Rémunérer les équipes artistiques impliquées pour leur travail**, dans la perspective de leur permettre de vivre dignement de leur activité, selon les référentiels professionnels par secteurs.

Critères complémentaires

La Fondation de France aura aussi une attention particulière :

- Aux démarches artistiques qui revisitent des rituels fédérateurs, des fêtes, des moments de célébration et d'émerveillement collectifs. Cet aspect des initiatives sera apprécié au regard d'un travail de création et de préparation en amont et/ou en aval d'un temps festif, en lien avec les partenaires cités dans la candidature (c'est-à-dire qu'une attention sera portée autant au processus de création qu'à l'œuvre créée) ;
- Aux initiatives relevant des arts visuels et des arts vivants (hors musique), en cohérence avec les priorités établies au niveau national, sans caractère incontournable ;
- Aux démarches artistiques qui proposent un autre rapport au monde, et ouvrent de nouveaux imaginaires aux publics et participants de l'initiative ;
- À la diversité des parcours du ou des artistes engagés dans l'initiative (disciplines, répertoires et esthétiques, réalisations, formations, biographies, etc.) ;
- À la réflexion portée sur le partage et la visibilité des œuvres créées.

Dépenses éligibles

- Frais de fonctionnement ;
- Frais d'organisation et de production (achats, salaires, etc.) ;
- Frais d'investissement, lorsqu'ils sont reliés à la permanence artistique.

NB : La Fondation de France sera attentive à ce que le budget présenté soit construit de façon à traduire les intentions et principes forts du projet (rémunération des artistes, embauche de médiateurs, temps-homme de coordination ou de coopération, etc.).

Cet appel à candidature ne financera pas :

- Toute initiative développée hors des territoires cibles ;
- Les actions ponctuelles ou de nature événementielle (festival, exposition, manifestation...) ;
- Les démarches impliquant des artistes non professionnels et des pratiques amateurs ;
- La diffusion de formes déjà créées (ex. expositions, tournées de spectacles) ;
- Les démarches d'aller-vers ou d'itinérance portées par des institutions localisées en zones urbaines.

Qui peut répondre ?

Toute structure d'intérêt général éligible au mécénat (associations, compagnies, établissements publics, etc.) au titre des articles 230 et 238 bis du CGI, s'inscrivant dans les critères précités.

Les candidatures impliquant plusieurs acteurs sont acceptées. Une seule structure éligible au mécénat devra porter administrativement la subvention et assurer le dépôt et la gestion du dossier pour le collectif.

Le candidat ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à initiatives.

Une priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas de financement en cours à la Fondation de France.

Modalités de soutien

Les soutiens accordés pourront s'étaler sur **2 à 3 ans**. À titre indicatif, les enveloppes de soutien pourront être comprises **au total entre 15 000€ et 40 000€ environ**.

Le candidat devra inclure dans son dossier une proposition de répartition annuelle des financements demandés à la Fondation de France, en fonction de la durée de soutien demandée (exemple : demande de soutien sur 3 ans, budget prévisionnel rempli pour 2025, 2026 et 2027).

Une partie du financement sera octroyée dès l'engagement de la subvention, et l'échelonnement sera proposé par le Comité de décision sur la base des éléments fournis lors de l'instruction du dossier.

Une dizaine de dossiers maximum seront financés en 2026.

Étapes et calendrier

1. Du 3 mars au 14 avril > Transmission d'une note d'intention

Les candidats sont invités à compléter avant le 14 avril à 23h59 un formulaire de candidature simplifié en ligne : <https://forms.office.com/e/VW6jjaGwSF>

2. Du 15 avril au 5 mai > Présélection

Les experts de la Fondation de France analyseront les notes d'intention reçues et présélectionneront celles qui répondent le mieux aux critères d'éligibilité et aux objectifs de cet appel à initiatives. Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande de soutien à cette étape.

3. Du 6 mai au 5 juin > Dépôt des dossiers pour les structures présélectionnées

Les structures présélectionnées devront remplir un dossier complet de demande de subvention et le déposer avant le 5 juin à 17h sur la plateforme en ligne de la Fondation de France. Le lien et les modalités de connexion à la plateforme seront communiqués aux structures concernées à partir du 6 mai, à la suite du Comité de présélection.

4. Du 5 juin au 29 juin > Instruction des candidatures

Les candidats présélectionnés ayant rempli un dossier complet seront contactés pour un entretien d'instruction planifié avec un expert de la Fondation de France.

5. Début juillet > Sélection finale des lauréats

Les décisions concernant les dossiers soutenus seront annoncées aux candidats à la mi-juillet 2026, suite au Comité de sélection final. Une lettre d'engagement valant convention de mécénat sera adressée aux lauréats durant l'été et précisera les modalités du soutien (montant, affectation éventuelle, conditions de versement et points de suivi éventuels).

Comment répondre ?

Déposer une note d'intention sur :

<https://forms.office.com/e/VW6jjaGwSE>

Date limite pour compléter le formulaire en ligne : **14 avril à 23h59**.

Tout dossier ou note adressé par voie postale, par courriel ou hors délai ne sera pas étudié.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse aap-culture-creation@fdf.org. Dans ce cas, merci de préciser « QUESTION » dans l'objet du mail pour faciliter une réponse dans les meilleurs délais.

Les lauréats de l'édition 2025

La première édition de l'appel à candidatures de la Fondation de France Centre-Est *Cultivons l'art en milieu rural : vers des permanences artistiques de territoires* a permis de soutenir 11 initiatives artistiques ambitieuses situées en Isère, en Côte d'Or, dans la Loire et dans le Rhône.

Isère

- **Villa Glovettes** (Villard-de-Lans, Vercors) - Création pluridisciplinaire
- **Compagnie L'Arbre** (Ornacieux-Balbins, Bièvre) - Théâtre
- **La Fabrique des Petites Utopies** (St-Pierre-de-Chartreuse, Chartreuse) - Création pluridisciplinaire
- **Théâtre d'Anoukis** (Saint-Marcel-Bel-Accueil, Nord-Isère) - Théâtre
- **Scènes Obliques** (Les Adrets, Belledonne) - Création pluridisciplinaire (théâtre, écriture)
- **Cycliq (Saint-Baudille-et-Pipet, Trièves)** - Création pluridisciplinaire (performance, installation, son, danse)

Côte d'Or

- **La Bateleuse** (Semur-en-Auxois, Nord Auxois-Morvan) - Création pluridisciplinaire (son, marionnette, arts visuels, arts numériques)
- **La Perle** (Saulieu, Morvan) - Poésie scénique
- **Commune de Corsaint & Gaëlle Cognée** (Corsaint, Auxois) - Arts visuels (film)

Loire

- **Tiers-Lieu paysan de la Martinière** (Ambierle, Roannais) - Arts vivants (création musicale, chant)

Rhône

- **La Fabrik** (Saint-Symphorien-sur-Coise, Monts du Lyonnais) - Arts vivants

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.